Compte-rendu Comité Syndical du 17/04/2023

Titulaires/suppléants présents :

CCFE: COUBLE Simone, DEMMELBAUER Patrick, EYRAUD Catherine, FLAMAND Robert, ROCHETTE

Georges

CCMDL: BONNARD Yves, BONNIER Daniel, BONNIER Philippe, BOUCHUT Fabrice, CHAUSSSENDE

Alain, DUPEYRON Norbert, FAYOLLE Bruno, REYMONDON Didier

SEM: GONON Pascal

<u>St André la Côte</u>: REYNARD Roger <u>COPAMO</u>: REYNARD Roger

Pouvoirs: GRANGE Agnès donne pouvoir à BONNIER Philippe.

Excusés: CHAVEROT Véronique, DENIS Philippe, FRANCON Guy, GRANGE Agnès, RASCLE Jean-

François, VALLA Bertrand.

Participait à la réunion : THOLLOT Maryline Secrétaire de séance : DUPEYRON Norbert

SIMA/SPANC

1er. point: Approbation CR dernier CS

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2e. point : <u>Activité Bureau</u>

Monsieur le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées.

L'arrêté de décisions du Bureau est approuvé à l'unanimité.

SIMA

3e. point: Projet Agro-Environnemental et Climatique

Suite à la commission agricole élargie aux partenaires techniques et financiers qui s'est tenue le 04/04/2023, Monsieur le Vice-Président en charge de l'agriculture explique qu'il est envisagé de travailler à un projet de PAEC :

- A l'échelle des aires d'alimentation des captages prioritaires du territoire : Le barrage de la Gimond et les puits du SIVAP
- Avec une animation des syndicats d'eau potable
- Avec une place du SIMA Coise à définir : partenaire ou opérateur (= coordination)

Une rencontre Syndicat des Eaux de Chazelles / SIVAP / SIMA Coise est convenue le 25/04 prochain pour valider l'accord de principe de toutes les parties, l'implication et les moyens alloués par chaque structure.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour que le SIMA Coise puisse se positionner en tant que porteur du projet de PAEC (missions de coordination), et signer tous les documents nécessaires (dont conventions avec les syndicats d'eau potable qui seront en charge de l'animation).

4e. point : Marché public suppression du seuil de la Charpinière

Monsieur le Président explique que dans le cadre du Contrat Territorial, année 2023, il est prévu des travaux de suppression du seuil de la Charpinière sur la Coise, à St Galmier.

Monsieur le Président explique que la réalisation de ces travaux nécessitera de faire appel à un prestataire extérieur (travaux nécessitant des engins mécaniques et un savoir-faire particulier).

Monsieur le Président explique que ces travaux sont estimés à 259 000 € TTC, que les crédits sont inscrits au budget 2023 et qu'ils bénéficient de subventions à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du Contrat Territorial et 10% du département de la Loire dans le cadre de l'appel à projet eau et milieux aquatiques.

Monsieur le Président explique que le lancement d'une consultation selon un marché à procédure adaptée sera nécessaire pour ces travaux.

D Bonnier émet la remarque qu'aujourd'hui nous cassons les seuils sans connaître les conséquences par rapport aux inondations, que nous pourrions les utiliser pour stocker de l'eau face à la sécheresse. Il souhaiterait que des études puissent être conduites.

P Bonnier rappelle que le seuil de la Charpinière est situé en milieu urbain et à proximité immédiate de la Charpinière. De fait, Biotec, en charge de l'étude de faisabilité, a travaillé sur les impacts de la suppression en lien avec l'enjeu inondation. Il complète en indiquant que sur l'aspect de la continuité écologique, les élus s'en remettent aux techniciens qui ont la compétence : en l'état actuel des connaissances, le milieu est de meilleure qualité sans seuil.

N Dupeyron complète: aujourd'hui le niveau d'eau dans les rivières nous amène à repenser la continuité afin de ramener du courant avec le faible niveau d'eau présent de manière à rétablir la libre circulation, notamment des populations piscicoles. Il rappelle que les Fédérations de Pêche ont mené des études démontrant les impacts positifs des suppressions de seuil sur les populations piscicoles.

G Rochette souligne que le fort taux de financement de l'Agence de l'Eau sur les suppressions d'ouvrage illustre également les bénéfices attendus de tels travaux.

N Dupeyron ajoute que, certes à une époque les seuils avaient un usage, mais les niveaux d'eau dans les cours d'eau étaient différents et les impacts sur le milieu n'étaient donc pas les mêmes. Il rappelle également que nous avons toujours un projet d'étude de l'impact de la suppression des seuils sur le secteur de St Denis sur Coise.

P Bonnier indique que les seuils, aujourd'hui sans usage, sont envasés et eutrophisés, avec un impact négatif sur le milieu.

N Dupeyron indique que le démarrage des travaux de suppression du seuil sont prévus pour octobre 2023.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à 1 voix contre et 13 voix pour, autorise le Président à lancer le marché de travaux de suppression du seuil de la Charpinière et signer tous les documents nécessaires.

5e. point : <u>Marchés publics à bons de commande : travaux forestiers et travaux de terrassement en rivière</u>

Monsieur le Président explique que les marchés avec les entreprises Poyet pour les travaux de terrassement en rivière et Lornage pour les travaux forestiers arrivent à leur terme en juillet 2023 et qu'il est donc nécessaire de relancer une consultation pour assurer la réalisation des travaux prévus au Contrat Territorial.

Monsieur le Président rappelle que pour cela, des appels d'offres devront se faire sur la base de marchés à procédure adaptée à bons de commande (accords-cadres) d'un an renouvelables 3 fois.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à lancer les marchés à procédure adaptée à bon de commande (accords-cadres) pour la réalisation des travaux de terrassement en rivière et pour les travaux forestiers et à signer tous les documents nécessaires.

6e. point: Stratégie zones humides

Monsieur le Vice-Président en charge de la GEMAPI rappelle les 2 fiches action inscrites dans le contrat territorial :

- Etablir une stratégie pour la préservation des zones humides du territoire visant le soutien au débit d'étiage des cours d'eau
- Travaux de préservation / restauration de zones humides

Cette thématique est suivie jusqu'à présent par Sandie, qui passe le relais à Capucine (volet gestion quantitative).

Monsieur le Vice-Président en charge de la GEMAPI explique que c'est un sujet délicat sur le bassin versant avec un <u>enjeu très important</u> sur le lancement → appropriation des élus indispensable.

Proposition de fonctionnement :

- Commission GEMAPI le 04/05: présentation de la stratégie
- Présentation de la stratégie « large » : élus du bassin versant (invitation aux conseils municipaux) + membres du Comité Syndical avec intervention d'un élu CEN (agriculteur et ancien élu Chambre Agri et FDCUMA) → partage de retour d'expérience ; comment fédérer et faire adhérer ? + redéfinir ce qu'est une zone humide
- Présentation de la stratégie aux partenaires techniques: CEN, Chambres Agri, AAPPMA, FDC, FDP, CD42 et 69, LPO, FNE, Liane, OFB, ADDEAR, Treuil, AELB + membres comité syndical ? ou commission GEMAPI ? → peut-être conjointe avec le SMAELT ?
- Echange local par sous-bassin versant : élus, agriculteurs et propriétaires
- Restitution des résultats

Proposition de calendrier (non validé à ce jour):

- Début juin 2023 : 1ère rencontre des élus du territoire ; autres échanges à caler
- Juin juillet : inventaire terrain par le CEN
- Septembre octobre : bilan de l'inventaire
- Novembre décembre : partage avec les acteurs locaux + notices de gestion

Une réunion de calage avec le CEN est prévue le 19/04 prochain avec peut-être une adaptation du calendrier. Pour réussir le lancement du travail sur cette thématique il sera peut-être nécessaire de revoir le calendrier, par exemple peut-être revoir l'ambition du nombre de sous BV en 2023 pour favoriser l'appropriation des élus et consacrer le temps nécessaire aux rencontres préalables.

Le Bureau Syndical souligne la nécessité de démystifier la thématique avec l'intervention de l'élu du CEN et de bien redéfinir ce qu'est une zone humide.

Programmation opérationnelle : 2023 sur les sous-BV de la Gimond, le Pêcher et le Rosson ; soit les communes de Grézieu, Aveize, Larajasse et Duerne.

P Bonnier souligne que, sur cette thématique nouvelle, l'appropriation par les élus est très importante. Il précise également qu'il nous faudra bien définir la zone humide pour chacun sache de quoi on parle et que nous puissions relayer le message d'une même voix.

Questions diverses

Révision des statuts

P Bonnier rappelle que nous avons commencé à travailler sur la révision des statuts, principalement pour ne retenir que les compétences GEMAPI et simplifier la représentativité des membres. Il indique également que le cabinet d'avocats nous a informés que, le SIMA Coise n'étant ni EPAGE ni EPCI, les compétences ne peuvent pas nous être déléguées, elles nous sont transférées. De fait, lors d'un transfert de compétences, la collectivité qui transfère a obligation de fournir les moyens. Il précise que l'objectif n'est en aucun cas de supprimer les temps d'échanges avec les intercos dans le cadre du travail de construction budgétaire.

S Couble souligne que les intercos sont représentées par des élus au Comité Syndical et que chacun conserve son libre arbitre dans les votes.

SPANC

D Bonnier demande s'il n'y a toujours pas d'aides pour les réhabilitations. La réponse est négative.

- P Bonnier indique que nous rencontrons des problèmes avec 2 maires qui n'adhèrent pas à notre politique → une discussion est à prévoir avec eux. Il indique également que depuis que nous avons mis en place les pénalités pour délais dépassés ça fait bouger les choses mais ce n'est pas pour autant que tous les usagers sont en mairie pour se plaindre ; ça se passe plutôt bien.
- G Rochette rappelle que sur des secteurs ou des aides existent encore (Bulle Vert), les gens ne réalisent pas plus les travaux qu'ailleurs
- D Bonnier imagine que des aides faciliteraient les travaux pour certains.
- G Rochette rappelle qu'une aide est un outil qui aide a amorcer une dynamique, une tois la dynamique installée les aides s'arrêtent.
- F Bouchut indique, sur sa commune, avoir de bons retours des usagers sur les techniciens du SPANC : ils sont dans la pédagogie.

Prochaines dates

Mercredi 24 mai 9H30: Bureau

Lundi 05 juin 20H : Comité Syndical Mercredi 19 juillet 9H30 : Bureau

Lundi 04 septembre 20H: Comité Syndical pour délibérer sur la modification des statuts

Mercredi 11 octobre 9H30 : Bureau

Lundi 23 octobre 20H : Comité Syndical Mercredi 6 décembre 9H30 : Bureau

Lundi 18 décembre 20H : Comité Syndical

Fait à St Galmier Le 18 avril 2023

Le secrétaire de séance Norbert Dupeyron Le Président, Philippe Bonnier